

NF - Aéroport de Sion: le Valais veut créer une société de gestion pour assurer l'avenir.

Le Conseil d'Etat valaisan propose de créer une société mixte pour gérer l'aéroport de Sion. Elle vise à garantir sa pérennité et son équilibre économique. Le Parlement examinera le projet en 2026.

15 déc. 2025, 13:29



Le nombre de passagers de l'aéroport de Sion devrait passer de 31800 en 2024 à près de 75000 d'ici à quinze ans. Keystone/Valentin Flauraud

Le Conseil d'Etat valaisan a transmis au Grand Conseil un projet de loi visant à créer une société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Sion. Cette nouvelle entité, organisée sous la forme d'une société d'économie mixte de droit privé, a pour objectif de garantir la pérennité à long terme de l'infrastructure. Son traitement au Parlement est attendu courant 2026.

Adopté par le Conseil d'Etat, le projet de loi soumis au Grand Conseil vise la création d'une société capable d'atteindre l'équilibre entre utilité publique, viabilité économique et durabilité. Son objectif est de garantir la pérennité sur le long terme de cette infrastructure, qui participe à la mobilité et la promotion économique et touristique de l'ensemble du territoire valaisan, a annoncé le Conseil d'Etat valaisan lundi dans un communiqué.

Missions précises

Le texte fixe les missions de cette société qui reprendra l'ensemble du personnel actuel de l'aéroport. Elle assumera toutes les tâches d'intérêt public, notamment la gestion des infrastructures, la sécurité et la sûreté, le contrôle du trafic aérien, les services aux compagnies, les douanes, la protection incendie, l'environnement et la gestion des situations d'urgence.

Son capital-actions sera majoritairement détenu par les collectivités publiques, soit au minimum 34% par l'Etat du Valais et 20% par la Ville de Sion. Dans un premier temps, il est envisagé que l'Etat du Valais et la Ville de Sion en détiennent respectivement 80% et 20% du capital-actions, afin que les collectivités publiques gardent la maîtrise de cette infrastructure, dans le cas où la société devrait ouvrir son capital-actions à un ou plusieurs tiers.

Communes impliquées

Par rapport à la situation actuelle, les mécanismes de financement de l'aéroport sont appelés à évoluer. **Une indemnité annuelle sera versée à la société, oscillant entre 3 et 6 millions de francs par an, en fonction du subventionnement de la Confédération. Les montants seront versés selon une clé de répartition équilibrée de 70% pour l'Etat du Valais, 20% pour la Ville de Sion et 10% pour l'ensemble des autres communes valaisannes, en fonction de leur population et de leur capacité d'accueil touristique.**

Qu'il s'agisse de tourisme, de formation, d'innovation ou de sécurité civile, l'aéroport de Sion bénéficie à l'ensemble du Valais. Il est donc légitime que toutes les communes valaisannes contribuent à l'indemnité versée à sa société de gestion et d'exploitation, souligne le Conseil d'Etat.

Aujourd'hui, la Ville de Sion assume à elle seule la concession d'exploitation de l'aéroport, avec un soutien cantonal à hauteur de 50% du déficit et 50% des investissements.

Passagers en hausse

Exigée par l'Office fédéral de l'aviation civile, la fiche du «Plan sectoriel des transports, partie Infrastructure aéronautique (PSIA)» est en cours d'élaboration. Selon le scénario de base, l'aéroport pourrait atteindre un **trafic maximal de 48'900 mouvements annuels à l'horizon 2040**. A titre de comparaison, il a enregistré près de 42'000 mouvements en 2024.

Le nombre de passagers devrait passer de 31'800 en 2024 à près de 75'000 d'ici à quinze ans. La vision de l'Etat du Valais et de la Ville de Sion repose ainsi sur un taux de remplissage des avions plus élevé. Les infrastructures actuelles de l'aéroport, de même que sa desserte routière et en transports publics, sont dimensionnées pour absorber ces flux supplémentaires.